

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1645</b>	De <b>Mme Ramlati Ali</b> ( La République en Marche - Mayotte )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Médecins scolaires en sous-effectif à Mayotte	<b>Analyse</b> > Médecins scolaires en sous-effectif à Mayotte.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2017</b> Date de renouvellement : <b>16/01/2018</b> Question retirée le : <b>23/01/2018</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Ramlati Ali alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de médecins scolaires à Mayotte. À ce jour, seuls 3 médecins scolaires officient sur tout le département. Dans un département où la situation sociale et sanitaire est compliquée le doublement des effectifs, avec 3 médecins scolaires supplémentaires, améliorerait la situation même si la sous-dotation en effectifs perdurerait. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette question.